



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2021/2304-06

**Objet : CESSION GRACIEUSE D'UN VEHICULE DE SECOURS ET D'ASSISTANCE
AUX VICTIMES (VSAV) AU PROFIT DU FIRE DEPARTMENT OF ST LUCIA**

L'an deux mil vingt-et-un et le 23 avril à 10h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2021.

Présents			
Conseil d'Administration du SDIS Séance du 23/04/2021			
Membres du CASDIS			
Préfet ou représentant du Préfet			
	Nom	Prénom	Fonction
Représentant	CIEREN	Pierre	Directeur Cabinet Préfet
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	ABAILLE	Aurélien	1 ^{er} vice-président
	SIGISCAR	Marcel	3 ^{ème} vice-président
	DAN	Juliana	Membre
	LERUS	Chantal	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BERNARD	Marlène	Membre
	BAJAZET	Claudine	Membre
Représentants des communes			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	2 ^{ème} vice-président
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	NEBOR	David	Membre

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20210423-Delib212304-06-DE
Date de réception préfecture : 03/05/2021

Membres avec voix consultative			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DOLLIN	Tony	Représentant des Officiers SPP
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
Suppléant	Nom	Prénom	Fonction
	PHERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
	Nom	Prénom	Fonction
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	TIROLIEN	Alain	Chef d'Etat-Major
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	BERNARD	Tony	Chef du Service Infrastructures
	RILCY	Mario	Chef du Service Finances
	FIRMIN	Cindy	Chef du Service juridique

Secrétaire de séance : Mme Juliana DAN, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération n°2020/2907-02 en date du 29 juillet 2020 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant don de véhicules réformés,

Considérant la situation sanitaire grave dans laquelle se trouve actuellement de l'île de Sainte-Lucie (Covid-19), et la faiblesse de ses moyens ne lui permettant pas de répondre au nombre de cas de contamination en constante augmentation,

Vu l'appel à la solidarité lancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, et relayé par l'Association des Départements de France,

Vu l'absence d'acceptation officielle par Haïti du VSAV réformé en état de marche immatriculé BF 774 NC dont la 1ère mise en circulation date du 30 décembre 2010,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Abroge les articles 1 et 2 de la délibération n°2020/2907-02 en date du 29 juillet 2020 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe portant don de véhicules réformés, uniquement quant à ses dispositions relatives au VSAV réformé immatriculé BF 774 NC.

Article 2 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à donner ce véhicule au Fire Department of St Lucia et à signer tous les actes connexes nécessaires pour formaliser ce don.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20210423-Delib212304-06-DE
Date de réception préfecture : 03/05/2021

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELLY



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20210423-Delib212304-06-DE
Date de réception préfecture : 03/05/2021